



## Peut ton m empêché de prendre ma fille

Par **zarkos**, le **15/01/2010** à **13:10**

Bonjour, L affaire et pas simple je suis dans le 91 et ma fille et domicilier dans le 76 et comme la mère ne veut pas me la laisser prendre avec des excuse a chaque fois le jour même ou la veille comme quoi elle l amène chez le doc et donc je ne peut pas la prendre (y a pas heu de jugement encore il doit ce faire dans le 76 mai j ai rien reçu pas de convocation).

je voudrai savoir si j ai un week-end de libre et comme elle est domicilier chez ces parent si j ai le droit de la prendre et si heu peuvent refusé de m ouvrir ou de me la remettre alors que ya pas de jugement car si c est le cas je paye un aller retour en train pour rien et a force ça fait cher et elle profite d etre loin pour que je soi obligé de faire des long trajet et abandonner par la suite .

Je doit sûrement prendre un avocat mai comme on était pas marié et je lui laisse la garde je veut juste un droit de visite et les vacance et un week sur deux mai je pensée pas qu elle serai si tordu ,dite moi si vous savait ,toute solution et bonne a prendre merci .

Par **jeetendra**, le **15/01/2010** à **13:16**

[fluo]CIDFF 91 :[/fluo]

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

17, cours Blaise Pascal 91000 Evry

Tél : 01 60 79 42 26

Bonjour, prenez contact avec cette Association, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider à trouver une solution satisfaisante, courage et bon après-midi à vous.

Par **zarkos**, le **16/01/2010** à **23:12**

je pense aussi a un avocat sinon je ne reverrai pas ma fille de si taut ! et pour info 800€ TTC pour mon affaire pour l avocat c est correcte ou pas (un avocat sur rouen donc sur place )merci .